

ARRÊTÉ NO. 215

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE CARAQUET

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de Caraquet, dûment réuni, adopte la modification suivante :

1. L'Arrêté no. 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » est modifié :

de façon à ajouter l'article 7.3.2.1 e) directement à la suite 7.3.2.1 d) iv) et des mots 'sports et loisirs'. L'article 7.3.2.1 e) existant sera corrigé uniquement par la numérotation devenant 7.3.2.1 f), son contenu demeurant identique. Le contenu du nouvel article 7.3.2.1 e) devra se lire comme suit : "de tout complexe administratif et d'affaire incluant, notamment, les bureaux régionaux d'une caisse, d'une banque, un bureau d'avocat, d'un ministère ou autres organismes similaires avec service de garderie en milieu de travail uniquement pour les enfants des employés du complexe administratif en question." Le but de la modification est de rendre conforme l'usage actuel de Place de l'Acadie située au 295 boul. St-Pierre O. abritant, entre autre, la Fédération des caisses populaires acadiennes tout en autorisant l'aménagement d'une garderie en milieu de travail.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : 10 avril 2006

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : 10 avril 2006

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : 24 avril 2006

TROISIÈME LECTURE (par son titre)
et adoption : 24 avril 2006

Le maire



Le secrétaire municipal



*This instrument purports
to be a copy of the original
registered or filed in the
Gloucester County
Registry Office New Brunswick*

22012604
Number-numéro

*Exemplaire présenté comme
copie conforme à l'instrument
enregistré ou déposé au
bureau d'enregistrement du
comté de Gloucester, Nouveau-
Brunswick*

27 avril 2006
date